

CRIC n° 108 (2024-2025)

2^e session de la XII^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2024-2025

COMPTE RENDU

INTÉGRAL*

Séance publique de commission

**Commission des affaires générales, du budget,
des relations internationales et du bien-être animal**

Lundi 31 mars 2025

*Application de l'article 162 du règlement

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site www.parlement-wallonie.be, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
ORGANISATION DES TRAVAUX	1
Examen de l'arriéré.....	1
INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES	1
Question orale de Mme Christine Mauel à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « les possibilités d'une coopération accrue entre la Wallonie et la Rhénanie-du-Nord-Westphalie (NRW) ».....	1
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Christine Mauel – Mme Cécile Neven, Ministre.	
Question orale de Mme Anne Lambelin à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « le suivi accordé par le Gouvernement à la résolution du Parlement du 26 février 2025 relative à la situation dans l'est de la République démocratique du Congo ».....	2
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Anne Lambelin – Mme Cécile Neven, Ministre.	
Question orale de M. Freddy Mockel à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « la législation régionale en matière de licences d'exportation d'armes ».....	3
Intervenants : Mme la Présidente – M. Freddy Mockel – Mme Cécile Neven, Ministre.	
Question orale de Mme Anne Lambelin à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « la rénovation de la ferme d'Hougoumont et la levée de fonds auprès de mécènes britanniques ».....	5
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Anne Lambelin – Mme Cécile Neven, Ministre.	
Question orale de M. Christophe Collignon à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « la situation du Conseil de la fiscalité et des finances de Wallonie ».....	6
Intervenants : Mme la Présidente – M. Christophe Collignon – Mme Cécile Neven, Ministre.	
Question orale de M. Christophe Collignon à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « la suggestion du Premier ministre de réorienter les budgets européens en Wallonie vers l'industrie de défense ».....	7
Intervenants : Mme la Présidente – M. Christophe Collignon – Mme Cécile Neven, Ministre.	
Question orale de M. Patrick Spies à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « la mise en place de projets pilotes concernant l'abattage à la ferme ».....	8
Intervenants : Mme la Présidente – M. Patrick Spies – Mme Cécile Neven, Ministre.	
Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « l'euthanasie de convenance des animaux ».....	9
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sabine Roberty – Mme Cécile Neven, Ministre.	
Question orale de M. Nicolas Janssen à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « les listes positives concernant la détention de certaines catégories d'animaux ».....	10
Intervenants : Mme la Présidente – M. Nicolas Janssen – Mme Cécile Neven, Ministre.	

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)	11
Intervenants : Mme la Présidente – M. Christophe Collignon – M. Stéphane Hazée.	
Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....	11
Interpellations et questions orales retirées.....	11
LISTE DES INTERVENANTS	13
ABRÉVIATIONS COURANTES	14

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES, DU BUDGET, DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Présidence de Mme Christine Mauel, Vice-Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 4 minutes.

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

En raison de l'absence de M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, répondra aux questions orales.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

Mme la Présidente. – La Commission procédera ultérieurement à l'examen de son arriéré.

(Mme De Bue, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale

de Mme Christine Mauel

**à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, de la
Recherche et du Bien-être animal,
sur « les possibilités d'une coopération accrue
entre la Wallonie et la Rhénanie-du-Nord-
Westphalie (NRW) »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Mauel à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « les possibilités d'une coopération accrue entre la Wallonie et la Rhénanie-du-Nord-Westphalie (NRW) ».

La parole est à Mme Mauel pour poser sa question.

Mme Christine Mauel (MR). – Madame la Ministre, la collaboration entre la Wallonie et la Rhénanie-du-Nord-Westphalie s'est considérablement renforcée depuis 2019, démontrant comment des

coopérations régionales ciblées peuvent stimuler l'innovation, la durabilité et le développement technologique.

Ce partenariat, initialement basé sur des accords stratégiques, a évolué vers des initiatives concrètes aux résultats mesurables. En 2024, l'arrivée du nouveau conseiller économique et commercial a marqué un certain tournant au niveau de l'intensification des initiatives énergétiques, notamment à travers des visites d'infrastructures et de recherche. Ces actions renforcent le positionnement stratégique de la Wallonie dans le secteur des batteries ou encore de l'hydrogène.

Ces perspectives montrent, selon moi, une montée en puissance de cette collaboration, particulièrement à la lumière de projets européens et d'événements, comme Strong Metropolitan Regions for a Climate-Neutral Europe, Batterietag NRW, le *matchmaking* Horizon Europe ou encore le projet de télescope Einstein, présenté à la Hannover Messe, démontrant, pour chacun d'entre eux, l'excellence scientifique et la capacité de nos régions à collaborer sur la scène internationale.

Face à ces avancées prometteuses, quel regard porte la Wallonie sur une coopération accrue avec le Nordrhein-Westfalen ? Avez-vous déjà identifié, à la lumière de la nouvelle DPR, des secteurs prioritaires ? Enfin, des actions spécifiques sont-elles prévues pour tendre vers ce rapprochement interrégional ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, M. le Ministre-Président rappelle que la Wallonie porte un regard très favorable sur une coopération accrue avec la Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Le Gouvernement wallon vise, en effet, à intensifier la dimension partenariale entre nos deux régions, en mettant en place une stratégie coordonnée WBI-AWEx pour l'approche académique, scientifique et commerciale. L'objectif est de travailler en étroite collaboration avec les autorités politiques locales afin d'aligner nos priorités, notamment celles liées à la Stratégie de spécialisation intelligente et aux domaines d'innovation stratégiques inscrits dans la DPR.

En ce qui concerne les secteurs prioritaires identifiés à la lumière de la DPR, le ministre-président indique se

concentrer sur la mobilité, le transport, la recherche, l'innovation, ainsi que l'énergie. La possibilité d'étendre les collaborations aux domaines de la défense, de l'intelligence artificielle, de la cybersécurité et des *medtechs* est également envisagée. Ces priorités s'alignent sur des initiatives d'innovation stratégiques, notamment les matériaux renforcés, la santé, les conceptions et modes de production agiles et sûrs, ainsi que l'énergie, en particulier l'hydrogène ou les batteries.

Le projet du télescope Einstein, pour lequel la Wallonie est associée à la Rhénanie-du-Nord–Westphalie dans une candidature conjointe, constitue également une priorité majeure. Ce projet pourrait significativement contribuer au développement de nos relations économiques et technologiques dans plusieurs secteurs de pointe.

Dans le cadre des travaux à venir, le ministre-président m'indique que la Déclaration d'intention de 2019 va être réactivée et qu'un groupe de travail « Énergie » commun à la Wallonie et à la Rhénanie-du-Nord–Westphalie va être mis sur pied. Des événements importants sont également au programme, comme un *matchmaking event* pour les projets Horizon Europe en mars, une délégation wallonne au Batterietag en avril, des initiatives à la Hannover Messe, dont un stand commun pour le télescope Einstein, ou encore un hall d'exposition WBI sur le *smart manufacturing*.

De plus, une mission technologique sur les *medtechs* sera organisée en novembre prochain. WBI participera au Belgientag de l'Université de Paderborn en mai. La participation de la Wallonie au programme Interreg Meuse-Rhin encourage également des collaborations transfrontalières dans différents domaines.

M. le Ministre-Président souligne que toutes ces initiatives concourent à établir un véritable partenariat entre nos deux régions, renforçant notre coopération dans des domaines clés pour l'innovation, la durabilité et le développement technologique. Il est convaincu que ce rapprochement apportera des bénéfices mutuels significatifs et contribuera à renforcer le positionnement wallon sur la scène internationale.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Mauel.

Mme Christine Mauel (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre. Il est, en effet, très important que la Wallonie renforce sa coopération avec cette région voisine qu'est la Rhénanie-du-Nord–Westphalie.

Je viens moi-même de cet endroit. J'habite à un kilomètre de cette frontière. On a de ce côté une université de pointe. Pour les projets que vous mentionnez, les compétences que vous avez évoquées sont naturellement très intéressantes. Je relève aussi la coopération pour le télescope Einstein ; puisque nous avons des concurrents sérieux, il faudra mettre toutes les

chances de notre côté pour remporter ce projet ensemble. Cela passera par la collaboration.

(Mme Mauel, Vice-Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de Mme Anne Lambelin
à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, de la
Recherche et du Bien-être animal,
sur « le suivi accordé par le Gouvernement à la
résolution du Parlement du 26 février 2025
relative à la situation dans l'est de la
République démocratique du Congo »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Lambelin à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « le suivi accordé par le Gouvernement à la résolution du Parlement du 26 février 2025 relative à la situation dans l'est de la République démocratique du Congo ».

La parole est à Mme Lambelin pour poser sa question.

Mme Anne Lambelin (PS). – Tout d'abord, je vous demande de m'excuser parce que j'ai un peu couru. J'étais sur les piquets de grève ce matin, en solidarité avec les travailleurs actuellement en souffrance de part et d'autre.

Madame la Ministre, je vais vous interroger à la place du ministre-président – d'ailleurs, je vous remercie pour votre présence – sur la situation en RDC.

Étant donné que nous avons déposé une proposition de résolution au Parlement, il est de notre devoir de nous assurer du suivi de celle-ci. Dans cette résolution, qui a été votée par notre assemblée, plusieurs demandes étaient formulées au Gouvernement wallon, notamment celle d'interpeller le Gouvernement fédéral afin que :

- il demande à la RDC de mettre en place les structures militaires, politiques et civiles pour garantir le fonctionnement démocratique des institutions, l'indépendance de la justice et le respect des droits humains ;
- il encourage les membres du Conseil de sécurité des Nations unies à prendre des positions beaucoup plus fermes afin d'obtenir la condamnation explicite de la violation flagrante du droit international, de la Charte des Nations unies et de l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo ;
- il soutienne la mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, la MONUSCO ;

- il renforce le rôle diplomatique de la Belgique pour favoriser une solution pacifique, la fin de l'agression du Rwanda contre la RDC et le retrait des troupes rwandaises.

La résolution, qui a été adoptée à l'unanimité dans notre assemblée, évoque aussi le soutien à la poursuite des efforts internationaux pour rétablir un processus de paix entre les parties prenantes, et s'assure de la protection des ressortissants belges dans ces zones touchées par les combats dans l'est de la RDC, et de leur évacuation si nécessaire.

Pouvez-vous nous dire quels suivis ont été déjà accordés à ces différentes demandes ? Par ailleurs, pouvez-vous faire le point sur les projets de coopération portés par la Wallonie, actuellement en cours en RDC ?

Le ministre-président avait fait le point au moment où nous avons déposé et voté ce texte. En fait, c'est une résolution de la majorité, mais qui a été votée à l'unanimité. Je voulais savoir s'il y avait eu des évolutions.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, M. le Ministre-Président me charge de vous indiquer que la situation en RDC reste extrêmement préoccupante. Le Gouvernement wallon a bien relayé les préoccupations de l'assemblée au Gouvernement fédéral. Comme vous l'imaginez, le ministre-président est en contact permanent avec la ministre-présidente de la Fédération Wallonie-Bruxelles et avec le ministre des Affaires étrangères pour suivre la situation de manière coordonnée.

Ce dernier continue à défendre fermement, et à différents niveaux, la position de la Belgique, qui condamne les violations du droit international et appelle le Rwanda à cesser son soutien au M23. Le Conseil des ministres européens des Affaires étrangères a d'ailleurs décidé des sanctions contre les responsables rwandais. Cette position a conduit le Rwanda à rompre ses relations diplomatiques avec la Belgique. Malgré cette rupture, la Belgique reste engagée pour promouvoir le dialogue et soutenir les négociations internationales en vue d'une résolution pacifique du conflit, à l'image de la récente rencontre entre les présidents Tshisekedi et Kagame au Qatar.

Dans ce contexte, le ministre-président tient à préciser que les actions de coopération en RDC se poursuivent tant au niveau fédéral que des entités fédérées, avec la prudence qu'impose la situation. C'est à ses yeux l'une des meilleures manières d'apporter une aide concrète sur le terrain.

Les projets menés à l'est de la RDC dans le cadre de la Commission mixte permanente, temporairement

suspendus en raison de la détérioration sécuritaire, ont repris progressivement, après concertation avec le SPF Affaires étrangères et à la demande des opérateurs. Ces initiatives jouent un rôle essentiel en faveur des populations locales, qui se trouvent déjà dans une situation de vulnérabilité.

La priorité absolue reste la sécurité des personnes. Une flexibilité maximale dans la mise en œuvre des projets est laissée aux opérateurs pour leur épargner toute pression supplémentaire, tant au niveau de la coopération directe qu'indirecte. Les opérateurs soutenus par la Wallonie sont présents sur place depuis de nombreuses années et ils possèdent une excellente connaissance des réalités locales. Ils sont les mieux à même d'évaluer la situation sécuritaire et de juger de la faisabilité de la poursuite de leurs projets.

Concernant les activités de la délégation à Kinshasa et du Bureau de Lubumbashi, la suspension décidée conjointement par les deux ministres-présidents après les manifestations a été levée. Néanmoins, les activités restent actuellement limitées. Wallonie-Bruxelles International effectue un suivi quotidien avec le délégué général et les équipes locales pour évaluer la situation sécuritaire et adapter les actions si nécessaire.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Lambelin.

Mme Anne Lambelin (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos éléments de réponse. J'entends que la concertation continue avec le Gouvernement fédéral et que le Conseil européen a pris différentes mesures.

Les projets doivent se poursuivre, c'est une réalité, et la coopération est absolument essentielle. Priorité à la sécurité des personnes, c'est évident.

Maintenant, j'attire l'attention du ministre-président – vous lui transmettez – sur le fait que, dans sa NPI, la coopération doit être maintenue à tout niveau, y compris en termes budgétaires.

Question orale

de M. Freddy Mockel

à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, de la
Recherche et du Bien-être animal,
sur « la législation régionale en matière de
licences d'exportation d'armes »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mockel à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « la législation régionale en matière de licences d'exportation d'armes ».

La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Madame la Ministre, le 20 mars dernier avait lieu une conférence au Parlement flamand, conférence relatée par *The Brussels Times* sur les choix de la Flandre concernant les investissements par et pour son industrie de défense. Lors de cette conférence, le ministre-président flamand, M. Diependaele, revenait sur l'accord de coalition flamand qui prévoit d'amender le décret flamand sur les licences d'exportation. Cet accord stipule également que « le cadre référentiel de la Flandre est plus que jamais européen ».

M. Diependaele a annoncé que les détails de la modification décrétable seront dévoilés dans le Plan de défense flamand, qui serait présenté début avril, sous quelques jours. L'objectif sera, selon lui, de trouver un équilibre entre l'efficacité administrative et la diligence nécessaire en matière d'octroi de licences et de contrôle des exportations, en simplifiant les procédures et en les adaptant aux risques.

Face à cette annonce, différents intervenants ont mis en évidence la problématique de bien identifier l'utilisateur final des armes que l'on exporte, notamment le secteur bancaire, pour qui la traçabilité est cruciale pour le financement du secteur. Son représentant a notamment expliqué que les banques prennent en compte les risques de conformité et d'éthique dans leurs décisions des crédits en plus des risques financiers.

Êtes-vous au courant du Plan de défense de la Région flamande ? Des échanges entre gouvernements ont-ils eu lieu ?

Comment avoir une approche cohérente entre Régions pour s'assurer, lors de l'octroi de licences, de toujours connaître l'utilisateur final ? Cela semble être un critère important pour le secteur bancaire dans les critères d'octroi de crédits pour les entreprises du secteur de la défense.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, M. le Ministre-Président me demande de vous indiquer qu'il ne dispose pas d'informations particulières au sujet des intentions de la Flandre, si ce n'est ce qui a été relayé dans la presse.

En effet, le Gouvernement flamand a annoncé travailler sur un plan de défense pour renforcer sa propre industrie. Le ministre-président Diependaele a donné quelques indications à cet effet dans la presse. Par exemple, le processus d'autorisation, qu'elle soit environnementale ou urbanistique, les règles d'exportation et les mesures de soutien sont examinées,

tout comme la possibilité de participer à des entreprises de défense avec la branche d'investissement PMV.

Concernant plus spécifiquement l'utilisation finale des produits et services de défense, rappelons que l'article 5 de la position commune de l'Union européenne prévoit que les autorisations d'exportation ne peuvent être accordées qu'à condition de disposer d'informations préalables fiables sur l'utilisation finale dans le pays de destination. À cette fin, un document certifiant le pays et le destinataire est généralement requis. Cette réglementation européenne impose des exigences similaires en matière d'informations sur l'utilisateur final dans les trois Régions.

En ce qui concerne la Wallonie, l'introduction des demandes de licences d'exportation est généralement conditionnée à la fourniture d'un certificat international d'importation qui est délivré par les autorités du pays destinataire et qui atteste de l'utilisateur final. S'il n'est pas fourni par les autorités, l'administration a pour pratique d'exiger de l'entreprise wallonne exportatrice un certificat d'utilisateur final qui est authentifié par les Affaires étrangères belges via la mobilisation de leurs antennes diplomatiques.

Par ailleurs, la dimension européenne de la défense fait aussi l'objet de discussions entre les différentes entités belges dans le cadre du format DGE.

En outre, s'agissant du secteur bancaire, il appartient aux banques et à leurs clients de décider ce qu'elles souhaitent divulguer concernant les destinataires finaux des commandes, ceci relevant du secret des affaires et s'inscrivant dans une relation contractuelle entre la banque et son client.

Toutefois, en effet, il vous est confirmé que les licences d'exportation reposent sur un document certifiant l'utilisateur final dans le respect de la position commune.

Enfin, le ministre-président tient également à rappeler que la Commission européenne propose dans son livre blanc de supprimer les malus dans l'industrie de la défense dans l'évaluation des financements ESG. Cette tendance s'observe déjà en Belgique, où la banque Belfius vient d'annoncer qu'elle ouvrirait ses financements aux sociétés d'armement des pays de l'OTAN.

Même avant ce récent mouvement européen, certaines opérations d'ampleur ont déjà montré le retour de l'appétence du secteur bancaire pour participer au financement stratégique du secteur de la défense en Europe. Ce fut notamment le cas pour le rachat par FN Browning du français Sofisport.

Le mouvement est donc positif pour le secteur de la défense dans la droite ligne de l'affermissement européen sur le sujet.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Je constate avec regret qu'il n'y a, jusqu'à présent, pas de concertation avec la Flandre quant au futur de ce dossier de modification, aussi bien en Wallonie qu'en Flandre, du décret sur les licences d'exportation d'armes.

Notre responsabilité à tous au niveau de la législation, certainement pour l'intrabelge et même pour l'intra-européen, serait de ne pas déclencher une course à l'échalote et un nivellement vers le bas pour l'octroi des licences. Il est vrai qu'il y a l'article 5, mais, apparemment, en Europe, il n'est pas appliqué de manière très uniforme. En ces temps incertains, il est important de ne pas jeter de l'huile sur le feu dans les pays en guerre civile ou d'armer les dictateurs face à leurs populations.

En ce qui concerne les banques, c'est l'une des deux faces. Quand on parle de l'Europe et de l'Amérique du Nord – actuellement, avec quelques restrictions –, c'est une chose, mais ce que je visais est ce que j'appellerais « la grande exportation » en dehors de l'Union européenne et de l'OTAN.

Concernant l'utilisateur final, les choses se présentent souvent de manière correcte sur le papier, mais dans la réalité, in fine, ce n'est pas toujours le cas. Il faut s'assurer que ce soit bel et bien le cas.

**Question orale
de Mme Anne Lambelin
à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, de la
Recherche et du Bien-être animal,
sur « la rénovation de la ferme d'Hougoumont
et la levée de fonds auprès de mécènes
britanniques »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Lambelin à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « la rénovation de la ferme d'Hougoumont et la levée de fonds auprès de mécènes britanniques ».

La parole est à Mme Lambelin pour poser sa question.

Mme Anne Lambelin (PS). – Madame la Ministre, ce 12 mars, une mission était organisée au Royaume-Uni afin d'initier une levée de fonds en vue de la restauration de la ferme d'Hougoumont, haut lieu de la bataille de Waterloo en 1815.

Dans une interview réalisée en marge de cette mission, le directeur du site de la bataille rappelait que c'est à cet endroit précis que la bataille s'est jouée et

qu'il s'agit d'un site incontournable du tourisme mémoriel.

M. le Ministre-Président déclarait à la RTBF : « La Wallonie sera le plus grand contributeur pour les investissements réalisés à Hougoumont, mais nous avons peut-être l'opportunité d'obtenir des financements britanniques pour la rénovation de ce site qui fait partie de notre histoire commune ».

Les travaux visant à recréer les aménagements extérieurs de la ferme sont estimés à 2 millions d'euros. Dans la DPR, le Gouvernement annonce qu'il facilitera le financement alternatif et les dispositifs fiscaux favorisant l'entretien du patrimoine.

Quels acteurs étaient impliqués dans la mission réalisée au Royaume-Uni ?

Est-ce l'ambassade belge ou la Wallonie qui a pris en charge les frais liés au dîner organisé à Londres avec les mécènes et les aristocrates britanniques ? Un second dîner sera organisé à Bruxelles en avril. Quels seront les acteurs invités ? Le dîner du 12 mars a-t-il déjà permis d'obtenir des promesses de dons ?

Enfin, pourriez-vous détailler les contours des dispositifs fiscaux et du financement alternatif envisagés dans la DPR ? Quels sont les avantages fiscaux envisagés par le Gouvernement ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, M. le Ministre-Président me demande de vous indiquer que la délégation générale de Wallonie-Bruxelles au Royaume-Uni a été sollicitée en juillet 2024 par le directeur du domaine de la bataille de Waterloo. L'objectif poursuivi est de promouvoir le domaine auprès du public britannique et de lever des fonds auprès des potentiels mécènes qui sont attachés à la mémoire et au patrimoine de la bataille, plus particulièrement dans le cadre du projet de restauration des jardins de la ferme d'Hougoumont.

Dans ce cadre, un dîner a été organisé à l'ambassade belge à Londres en collaboration avec WBI. Les frais y afférents ont été partagés entre les deux hôtes. Ce repas a rassemblé 40 convives et était rehaussé par la présence de la Princesse royale Astrid de Belgique, du Prince Lorenz, ainsi que par la présence du Duc de Wellington, Président d'honneur du Comité de Waterloo. Étant en charge des relations internationales, le ministre-président y a personnellement pris part pour témoigner de l'engagement de notre Région à préserver et à promouvoir son patrimoine, et à soutenir la campagne de levée de fonds. Si la soirée avait pour vocation de lancer officiellement la campagne de levée de fonds, elle n'ambitionnait pas, selon le comité de Waterloo, d'obtenir des engagements immédiats. Cependant,

durant la soirée, des mécènes britanniques ont d'ores et déjà annoncé de premières promesses de dons de l'ordre de 85 000 euros.

Une deuxième rencontre initiée par le Comité de Waterloo et l'ambassadrice britannique en poste à Bruxelles serait envisagée avec l'objectif de s'adresser à des mécènes et influenceurs belges qui sont susceptibles de mobiliser de futurs donateurs. Le ministre-président m'indique ne pas y être associé à ce stade.

Concernant votre question relative aux financements alternatifs, le ministre-président vous propose d'interroger la ministre en charge du Patrimoine.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Lambelin.

Mme Anne Lambelin (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces éléments de réponse. Nous avons une délégation à Londres depuis peu et il s'agit de faire des liens.

Je vous remercie pour la transparence concernant les frais du dîner. J'entends que la campagne de levée de fonds suit son cours. Nous sommes donc à 85 000 euros. Je vous remercie également pour vos réponses sur le financement alternatif. J'interrogerai la ministre du Patrimoine – il n'y a aucun problème à ce niveau – afin d'assurer un suivi.

On se rappelle aussi tous et toutes de l'organisation de la commémoration, à l'époque, de la bataille de Waterloo qui avait nécessité une fameuse organisation et des fonds à ce niveau. C'est un patrimoine important. Il est aussi important de rester transparent sur la gestion des rénovations et de l'utilisation des fonds.

**Question orale
de M. Christophe Collignon
à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, de la
Recherche et du Bien-être animal,
sur « la situation du Conseil de la fiscalité et des
finances de Wallonie »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Collignon à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « la situation du Conseil de la fiscalité et des finances de Wallonie ».

La parole est à M. Collignon pour poser sa question.

M. Christophe Collignon (PS). – Madame la Ministre, ma question évoque la situation du Conseil de la fiscalité et des finances de Wallonie. Nous avons été quelque peu surpris par la situation et le fonctionnement

même de celui-ci. En effet, le 4 décembre 2024, le président de notre assemblée avait sollicité l'avis du conseil sur notre proposition de décret qui réformait les droits d'enregistrement. Cet avis devait être rendu sous les 35 jours. Or, après un rappel des services du Parlement, il semble que la demande d'avis ne soit jamais parvenue au Conseil de la fiscalité et des finances de Wallonie, suite à un déménagement fin 2024 de cette même cellule qui assure le secrétariat du conseil au sein de Wallonie Finances Expertises et au déménagement du SPW Finances.

Dès lors, nous nous étonnons de voir qu'aucune disposition n'a été prise pour assurer le suivi des différents courriers à la nouvelle adresse du conseil ni qu'aucune procédure de relevé de courrier n'a été mise en place. Pire, plus personne ne semblait avoir accès à cette boîte aux lettres. Toujours est-il que, presque quatre mois après notre demande, aucun avis n'a été remis.

Plus curieux encore, en consultant le site du conseil, nous constatons que le dernier avis publié date du 23 août 2023, et ce, alors que des avis ont pourtant été remis sur d'importantes réformes de votre majorité, notamment sur les droits de succession et d'enregistrement. En matière de transparence, vous avouerez que l'on peut mieux faire.

Comptez-vous prendre des mesures pour améliorer le suivi des demandes adressées au conseil et demander une publication automatique des avis dès que ceux-ci sont transmis au demandeur ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, depuis sa création, le Conseil de la fiscalité et des finances de Wallonie a été saisi à plusieurs reprises par le Parlement wallon de demandes d'avis relatives à des propositions de décret déposées par un de ses membres.

Chacune de ces demandes a été traitée dans des délais raisonnables, à la satisfaction du Parlement, à l'exception de la demande que vous évoquez, m'indique le ministre-président. Au moment où cette demande a été adressée, soit le 4 décembre 2024, cela faisait plus de six mois que la Cellule fiscale avait déménagé de ses locaux de la rue Van Opré à ceux, provisoires, de l'avenue Comte de Smet de Nayer à la faveur de son regroupement avec diverses institutions wallonnes actives dans le domaine des finances publiques régionales wallonnes.

Il est vrai que divers sites internet renseignant la Cellule fiscale de la Région wallonne doivent encore être mis à jour. Avant son intégration à WFE – Wallonie Finances Expertises –, la Cellule fiscale ne disposait pas, en propre, d'un service informatique lui permettant

de mettre à jour tant son site internet que celui regroupant les avis du conseil. Les procédures nécessaires à ces fins étaient complexes. À l'heure actuelle, WFE dispose d'un tel service de support qui sera chargé de créer une nouvelle page web qui hébergera l'ensemble des avis du conseil. À l'avenir, les avis seront donc bien publiés sur le site.

Il apparaît toutefois important de préciser que, indépendamment de leur publication sur un site internet dédié, les avis font l'objet d'une publicité sur le site du Parlement wallon avec les travaux parlementaires relatifs aux projets et propositions concernés par une demande d'avis.

Enfin, les explications du retard dans le traitement de la demande d'avis ont été communiquées au Parlement par la présidente du conseil dès la prise de connaissance effective de la demande. Une réunion a été fixée au 1^{er} avril, soit demain, afin d'examiner le contenu de la proposition de décret.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Collignon.

M. Christophe Collignon (PS). – Madame la Ministre, je prends note des explications fournies et du couac qui est intervenu et pour lequel des restaurations sont prévues.

**Question orale
de M. Christophe Collignon
à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, de la
Recherche et du Bien-être animal,
sur « la suggestion du Premier ministre de
réorienter les budgets européens en Wallonie
vers l'industrie de défense »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Collignon à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « la suggestion du Premier ministre de réorienter les budgets européens en Wallonie vers l'industrie de défense ».

La parole est à M. Collignon pour poser sa question.

M. Christophe Collignon (PS). – Madame la Ministre, c'est une question importante vu l'importance que les fonds de cohésion européens ont prise sur le territoire wallon.

Le Premier ministre a récemment suggéré à la Wallonie d'utiliser la flexibilité proposée par la Commission européenne pour éventuellement réorienter des fonds vers l'industrie de la défense. Parmi les pistes de financement de son plan ReArm Europe, la Commission européenne propose que les autorités nationales, régionales ou locales puissent, sur base

volontaire, réorienter vers l'industrie de la défense des fonds européens reçus dans le cadre des plans de cohésion sociale. On parle ici non pas de fonds qui n'ont pas été attribués, mais de fonds qui n'ont pas encore été dépensés en raison des lenteurs d'absorption, a précisé le Premier ministre.

Il ajoute avoir indiqué au ministre-président cette possibilité par courrier : « C'est au Gouvernement wallon de dire si c'est intéressant ou non. C'est à prendre ou à laisser, mais ce n'est pas à moi de juger ». C'est plus facile puisque la majorité des fonds arrivent en Wallonie et non en Flandre.

Il précise également : « La Wallonie ferait bien de faire tout pour renforcer la croissance de cette industrie et attirer des investissements ».

Lors de ma dernière question sur le sujet, M. le Ministre-Président indiquait ne pas avoir eu de contacts avec le Fédéral pour ouvrir cette discussion.

Avez-vous depuis lors été contactée par le Gouvernement fédéral ? Avez-vous reçu un courrier de la part du Premier ministre à ce sujet ? Quel est son contenu ? Quelle réponse votre Gouvernement compte-t-il y apporter ? Cette question a-t-elle été abordée lors du Conseil des affaires générales – Cohésion du 28 mars dernier ? Avez-vous pu rappeler, à cette occasion, l'importance des politiques de cohésion sociale pour notre Région ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, le ministre-président me demande tout d'abord de vous indiquer que la politique de cohésion demeure le principal instrument de l'Union européenne pour l'investissement à long terme et pour la transformation structurelle régionale.

Pour la Wallonie, il est nécessaire de garantir les principes clés de la politique de cohésion que sont la gestion partagée, la gouvernance multiniveau, l'approche territoriale, tout en veillant à préserver le rôle central des régions européennes. Le ministre-président a pu rappeler ces principes à l'occasion du Conseil des affaires générales – Cohésion du 28 mars dernier.

Je précise, comme l'a indiqué le ministre-président lors de votre dernière séance, que la Commission européenne a avancé la possibilité pour les États membres de rediriger certains fonds vers certaines priorités qu'elle identifierait, parmi lesquelles figure notamment le secteur de la défense. Ces investissements concerneraient principalement les infrastructures de défense, la recherche et l'innovation.

À ce stade, les modalités de cette flexibilité ne sont pas encore connues. De nouvelles propositions de la Commission concernant la Mid-Term Review et les incitants en matière de défense sont attendus dans les prochaines semaines.

Concernant la dimension de la défense et de la sécurité européenne, le ministre-président tient à rappeler le caractère stratégique du secteur de la défense pour notre industrie, tout comme le contexte international actuel où l'Europe est appelée à assumer davantage sa propre défense. Sur ce point, la Wallonie soutient le besoin d'investissements coordonnés au niveau européen en matière de défense. Le ministre-président analysera attentivement les propositions de la Commission, notamment eu égard à l'aspect volontaire d'une réorientation des fonds structurels européens vers cette priorité.

L'Europe se trouve à un moment charnière. Les citoyens européens attendent que l'on prenne nos responsabilités et que l'on trouve ensemble une réponse ambitieuse et responsable aux nouveaux défis auxquels l'Union européenne est confrontée. Cette réponse passe par une politique de cohésion réformée et un cadre financier pluriannuel tourné vers l'avenir. Il sera ainsi primordial de prendre en considération le contexte actuel, sans effacer toutefois les objectifs de cohésion sociale, territoriale et économique inhérents à la politique de cohésion.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Collignon.

M. Christophe Collignon (PS). – Je vous remercie pour la réponse pavée de bonnes intentions et de beaux principes, mais qui ne m'apprend rien de concret. Je vais donc me permettre de donner mon point de vue.

Je ne pense pas que c'est en réorientant des montants quasiment tous déjà engagés dans cette programmation-ci que l'on sera utile au niveau des montants nécessaires pour les différentes industries de défense. J'invite le Gouvernement à être plutôt assez regardant, d'autant plus que, comme je l'ai exprimé en filigrane de ma question, la Wallonie est plutôt avantagée par ces fonds alors que la Flandre en dispose moins. Il ne faudrait pas à la fois être préjudiciés dans ce ratio.

Question orale de M. Patrick Spies

**à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, de la
Recherche et du Bien-être animal,
sur « la mise en place de projets pilotes
concernant l'abattage à la ferme »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Spies à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « la mise en place de projets pilotes concernant l'abattage à la ferme ».

La parole est à M. Spies pour poser sa question.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, l'abattage reste aujourd'hui le maillon faible du circuit court dans l'élevage bovin en Wallonie. Le secteur agricole est favorable à un abattage à la ferme, tant pour le principe de circuit court que nous venons d'évoquer que pour le bien-être animal. En effet, avec ce type d'abattage, les animaux ne sont pas transportés vers des abattoirs, mais abattus sur leur dernier lieu d'élevage. Ils restent là où ils ont été la plupart du temps élevés, entourés des congénères et des humains qu'ils connaissent et seront abattus sur place.

Lors de la précédente législature, deux études ont été menées afin d'évaluer la faisabilité de l'abattage à la ferme d'un point de vue technique et sanitaire. Elles concluaient notamment que la consommation d'une viande issue d'un bovin abattu en ferme ne présenterait pas de risques accrus pour la santé humaine.

La ministre en charge du Bien-être animal annonçait que les échanges sur le sujet avec l'AFSCA étaient constructifs. Il s'agissait notamment de discussions portant sur une révision de la circulaire imposant un délai de 45 minutes entre la saignée et l'éviscération. Une convention de recherche pour un projet pilote sur l'abattage à la ferme entre la Région et l'Université de Liège devait être faite. Or, selon le retour que nous en avons, ce projet pilote n'a pas encore vu le jour.

Ce projet pilote, en lien avec l'Université de Liège, est-il poursuivi ? Où sera-t-il mené et durant combien de temps ? L'objectif est-il toujours, si les résultats du projet pilote s'avèrent concluants, d'aboutir à une révision de la législation ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, M. le Ministre-Président vous indique que la collaboration entre l'Université de Liège et la Région wallonne et qui porte sur la réalisation d'une étude sur les opportunités de développement de l'abattage à la

ferme en Wallonie, débutée en 2021, est actuellement dans sa phase pilote.

En collaboration avec la ministre de l'Agriculture, M. le Ministre-Président vous confirme qu'il souhaite s'inscrire dans la continuité du soutien au travail de recherche entrepris par la Faculté de médecine vétérinaire de Liège et soutenir cette phase pilote. Cette dernière doit s'étaler sur une période de deux ans et nécessite l'acquisition d'une unité mobile d'abattage à côté du suivi scientifique dudit projet.

La mise en œuvre de cette décision de soutien sera réalisée dans les prochains jours, et le projet pilote revêt une importance primordiale pour mobiliser efficacement les divers acteurs concernés tels que les abattoirs, l'AFSCA et les éleveurs, et dissiper les derniers doutes. Son objectif final est d'évaluer concrètement la faisabilité réelle de l'abattage à la ferme sur le terrain.

M. le Ministre-Président entend ainsi concrétiser la volonté de la Wallonie de s'engager aux côtés d'autres pays dans le développement de méthodes alternatives et innovantes d'abattage, soucieuses du bien-être animal.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, je suis convaincu que l'abattage à la ferme présente de nombreux avantages. Il est bien connu que les trajets plus courts permettent de réduire le stress des animaux. En même temps, il faut aussi mentionner qu'il y a de moins en moins d'abattoirs et que le modèle de l'abattage à la ferme pourrait, le cas échéant, permettre d'atténuer un peu cette problématique.

La possibilité de l'abattage à la ferme serait une très bonne chose pour la Wallonie, et c'est pour cela que j'ai posé la question aujourd'hui. Bien entendu, il reste à voir dans quelle mesure ce modèle reste intéressant pour l'éleveur d'un point de vue économique et quel est l'impact final sur le prix de la viande.

Question orale

de Mme Sabine Roberty

**à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, de la
Recherche et du Bien-être animal,
sur « l'euthanasie de convenance des animaux »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « l'euthanasie de convenance des animaux ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, actuellement, en Wallonie, l'euthanasie des animaux

domestiques est autorisée, laissant place à des pratiques dites d'« euthanasie de convenance ». Ces euthanasies sont motivées non pas par la souffrance d'un animal, mais par des considérations personnelles du propriétaire : déménagement, changement de situation, manque de temps, simple inconfort. Ici, en l'occurrence, l'objet de l'euthanasie dont je souhaite vous parler était un décès.

C'est un sujet tabou, on en parle peu, mais ce fléau existe pourtant bel et bien. Il y a quelques semaines, l'euthanasie de deux chiens dans ma région, consécutive à une demande testamentaire, a considérablement ému la population, et je sais que notre ministre-président a lui-même été interpellé.

Il ne s'agit pas ici de rentrer dans les détails d'un cas très particulier, même si, d'un point de vue personnel, je partage l'émoi de la population et de la famille. Ma question ici se veut globale et surtout orientée solutions.

Quelle est l'ampleur des euthanasies de convenance en Wallonie ? Comment se prémunir de pareils cas ? J'ai pu lire dans la presse que le cadre légal pourrait être revu. C'est notre ministre-président qui s'exprimait en ces termes. Qu'envisage-t-il à cet égard et dans quel timing ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, je vous confirme que M. le Ministre-Président, ayant le Bien-être animal dans ses compétences, s'est saisi sans délai du dossier que vous évoquez.

Il vous précise en outre que, si la loi du 28 août 1991 sur l'exercice de la médecine vétérinaire précise en son article 3, paragraphe 1^{er}, 10^o, que « l'exercice de la médecine vétérinaire, de compétence strictement fédérale, consiste dans l'exécution d'un ou plusieurs actes vétérinaires, dont l'euthanasie des animaux, chaque décision prise en la matière repose sur l'évaluation d'un vétérinaire en fonction d'une situation donnée, et surtout du bien-être de l'animal concerné.

S'il est utile de le rappeler, les médecins vétérinaires sont entrés dans cette profession afin d'assurer aux animaux confiés à leurs soins un mode d'existence aussi confortable et heureux que possible. Il peut cependant arriver que le dernier traitement applicable avec réalisme soit l'euthanasie. Chaque euthanasie est donc unique et sa nécessité doit être évaluée par le vétérinaire.

À ce jour, le ministre-président confirme qu'il ne dispose pas de données précises sur l'euthanasie dite de convenance. Il a donc mandaté le Conseil wallon du bien-être des animaux, lequel joue un rôle essentiel dans l'étude des questions liées à la protection et au bien-être

animal, y compris les aspects éthiques et légaux de l'euthanasie non médicale, de :

- lui formuler une définition claire et partagée de l'euthanasie de convenance, distinguant celle-ci des euthanasies éventuellement médicalement justifiées ;
- dresser un état des lieux des pratiques en Wallonie et dans d'autres régions en Europe comparables ;
- réaliser une évaluation des enjeux éthiques, légaux et sociétaux liés à cette pratique ;
- lui formuler des recommandations, dans la limite des compétences régionales qui sont les siennes, sur d'éventuelles mesures encadrant ou limitant ce type d'euthanasie, en privilégiant des alternatives, comme le placement en refuge ou la rééducation comportementale lorsque c'est possible.

Sur la base de ces informations, il analysera l'opportunité d'adapter le cadre légal régional en matière de bien-être animal, en concertation avec les acteurs concernés et en tenant compte des pratiques observées dans d'autres régions.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je vous remercie pour cette réponse très large. Je ne peux que féliciter notre ministre-président de s'être saisi directement de cette question. En effet, aucune souffrance ne peut justifier l'euthanasie. La volonté d'encadrer et de se saisir d'une nouvelle définition peut faire avancer les choses. Faire un relevé est nécessaire, tout comme rappeler aux personnes que des alternatives existent.

Sachant que c'est une compétence partagée avec le Fédéral, j'imagine que notre ministre-président prendra langue avec le niveau fédéral pour essayer de développer un projet de décret ou une initiative qui permettra d'établir un cadre clair pour les vétérinaires, parce que l'on ne doit pas sous-estimer la souffrance de ceux-ci qui doivent pratiquer ce genre d'euthanasie.

Je me réjouis de cette réponse, mais je me réjouirai d'autant plus quand ce sera d'application. Tout prend du temps, mais le bien-être animal et la dignité animale n'attendent pas.

Question orale

de M. Nicolas Janssen

à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, de la
Recherche et du Bien-être animal,
sur « les listes positives concernant la détention
de certaines catégories d'animaux »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Janssen à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « les listes positives concernant la détention de certaines catégories d'animaux ».

La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, jusqu'en juillet 2024, la Wallonie disposait de deux listes positives adoptées par arrêté concernant la détention de mammifères et de reptiles. Le Conseil d'État a annulé le second arrêté concernant les reptiles.

Fin d'année dernière, le ministre-président nous annonçait étudier la possibilité de légiférer à nouveau dans cette matière, en coopération avec les autres Régions, afin d'harmoniser les dispositions légales existantes. Pouvez-vous nous indiquer si le ministre-président a travaillé sur un nouvel arrêté concernant la détention de reptiles ?

Par ailleurs, le ministre-président nous annonçait étudier la faculté d'entamer un travail sur la liste positive des oiseaux. À ce sujet, nous sommes nombreux à être préoccupés. Le monde associatif de la défense de la nature, en particulier la Ligue royale belge pour la protection des oiseaux, est extrêmement préoccupé par la recrudescence de la tenderie en Wallonie ainsi que par les démonstrations de rapaces exposées au regard du public.

Dans son avis du 20 mai 2019, le Conseil wallon pour le bien-être des animaux avait établi une liste positive des espèces d'oiseaux pouvant être détenues par des particuliers et des espèces d'oiseaux pouvant être détenues sous certaines conditions. Le ministre-président a-t-il entamé un travail sur la liste positive des oiseaux ? L'avis du CWBEA sera-t-il suivi ?

Enfin, le ministre-président avait ouvert la porte à la création d'une liste positive pour la détention de poissons. A-t-il pu avancer sur un arrêté concernant cette catégorie d'animaux ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, M. le Ministre-Président vous confirme tout d'abord qu'il poursuit activement la mise en œuvre et

l'opérationnalité du cadre législatif en la matière. Cette opérationnalité inclut l'analyse de la nécessité, au regard du cadre existant, d'envisager la mise en œuvre de listes positives. Il se permet de rappeler que certains avis rendus par le Conseil wallon du bien-être animal remontent à plusieurs années et que ces derniers n'ont pas été exécutés par ses prédécesseurs dans ce domaine.

En ce qui concerne spécifiquement la détention des reptiles par des particuliers, M. le Ministre-Président vous informe de la création d'un groupe de travail d'experts spécialisés, dont l'objectif est d'élaborer un nouveau projet d'arrêté, fondé en particulier sur les nombreux travaux déjà réalisés dans ce domaine.

Pour ce qui est de l'établissement d'une liste positive concernant les oiseaux, M. le Ministre-Président souligne que l'avis du Conseil wallon du bien-être des animaux a été rendu le 20 mai 2019. Il procédera à l'étude de l'ensemble des propositions à ce sujet.

En ce qui concerne les rapaces, M. le Ministre-Président a pris en charge le dossier et a déjà étudié la législation adoptée en Région flamande. Il poursuit sa réflexion dans une perspective cohérente avec la Déclaration de politique régionale, qu'il s'engage activement à mettre en œuvre.

Les travaux étant nombreux, suite aux annulations de certaines dispositions légales dans ce domaine, l'élaboration d'une liste positive pour la détention des poissons n'est pas actuellement une priorité.

Enfin, concernant la recrudescence de la tenderie, il vous renvoie à sa collègue en charge de la Nature et de la Chasse, pour vous fournir des informations complémentaires à ce sujet.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces éléments de réponse. Je ne manquerai pas de revenir vers le ministre-président ou vers la ministre en charge de la Nature et de la Chasse sur ces différents sujets.

ORGANISATION DES TRAVAUX *(Suite)*

Mme la Présidente. – Je remercie tout le monde et je dois clôturer la séance pour aujourd'hui.

M. Christophe Collignon (PS). – Dans le règlement, n'est-il pas permis d'inverser les questions ?

Mme la Présidente. – Malheureusement, non. C'est l'article 141.2 du règlement : les questions sont toutes retirées.

M. Christophe Collignon (PS). – La souplesse n'a jamais fait partie du MR...

Mme la Présidente. – Ce n'est pas une question de souplesse ; c'est simplement une question de règlement et d'application de celui-ci.

M. Christophe Collignon (PS). – Oui, tout à fait, j'ai déjà présidé quelques fois... On en prend note.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Madame la Présidente, j'ai bien entendu ce que vous venez de dire et j'ai bien en tête le règlement. Cependant, j'avais compris qu'une autre déclaration avait été faite plus tôt dans les travaux, puisqu'on m'informait – et j'y voyais le signe d'une courtoisie bienvenue – d'une inversion des sections. Cela veut-il dire que ces déclarations ont été mal comprises par rapport à ce qui a été annoncé tout à l'heure ?

Mme la Présidente. – Ce n'est pas possible. Il nous est seulement possible d'inverser les questions au sein d'une même section, mais pas d'inverser les sections.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – J'en prends note.

Mme la Présidente. – Je suis désolée.

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

Mme la Présidente. – Les questions orales de :

- M. J.-P. Bastin, sur « la contribution des Régions aux amendes européennes reçues par la Belgique » ;
- M. J.-P. Bastin, sur « l'analyse régionale des risques » ;
- M. J.-P. Bastin, sur « le plan de réforme institutionnelle du Premier ministre » ;
- M. J.-P. Bastin, sur « la gestion de crise et l'envoi d'informations préventives par la Wallonie » à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

Mme la Présidente. – Les questions orales ou interpellations de :

- M. Hazée, sur « la révocation soudaine et sans motif apparent de plusieurs conseils d'administration » ;
- M. Collignon, sur « l'évolution des projets d'actions prioritaires du Plan de relance de la Wallonie » ;
- M. Hazée, sur « la protection des infrastructures critiques face aux cyberattaques massives » ;

- M. Collignon, sur « la note d'orientation politique du Gouvernement fédéral sur le volet institutionnel » ;
- M. Hazée, sur « l'avenir du service citoyen en Wallonie » ;
- Mme Morreale, sur « l'organisation d'une conférence interministérielle Défense » ;
- M. Mugemangango, sur « la possibilité envisagée par le Gouvernement wallon de réorienter les fonds européens de cohésion vers l'armement » ;
- M. Mugemangango, sur « les difficultés rencontrées par le monde associatif du fait des mesures du Gouvernement » ;
- Mme Greco, sur « le suivi de l'annulation par le Conseil d'État de l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 novembre 2022 relatif aux conditions d'agrément des établissements pour animaux et aux conditions de détention et de commercialisation au sein de ces établissements » ;
- Mme Özen, sur « la castration des porcelets en Wallonie » ;
- Mme Greco, sur « les difficultés rencontrées par les communes concernant la prise en charge des animaux abandonnés, perdus ou errants » à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 14 heures 52 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Christophe Collignon, PS
Mme Valérie De Bue, MR
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Nicolas Janssen, MR
Mme Anne Lambelin, PS
Mme Christine Mauel, Présidente
M. Freddy Mockel, Ecolo
Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports
Mme Sabine Roberty, PS
M. Patrick Spies, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
CWBEA	Conseil wallon du bien-être des animaux
DGE	Direction générale Coordination et Affaires européennes
DPR	Déclaration de politique régionale
ESG	critères environnementaux, sociaux et de gouvernance
FN	Fabrique nationale
Interreg	programme opérationnel transfrontalier de coopération territoriale européenne
M23	Mouvement du 23 mars (groupe créé à la suite de la guerre du Kivu)
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
NPI	note de politique internationale
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PMV	personne morale vétérinaire
RDC	République démocratique du Congo
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
SPF	Service public fédéral
SPW	Service public de Wallonie
WBI	Wallonie-Bruxelles International
WFE	Wallonie Finances Expertises